

2 Décembre 1998

d'un mil neuf cent quatre vingt dix huit et le deux décembre à dix sept heures trente le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de l'ancien Maire Richard JOSEPH, Maire.

Etaient présents : M. R. JOSEPH - M^{me} H. DESRIVES - M. H. PHELIPPEAU - M. R. BORDERON
M^{me} G. E. CREPINSEK - M. J. BATY - M. R. ROSSIGNOL - M. M. MARTIN - M. B. SOURREAU

Absent : M. F. ALLARY

Madame Maire-claire CREPINSEK a été élu secrétaire.

Ordre du jour : Syndicat de Pays : convention

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Combiers a donné son accord pour l'acquisition et l'installation d'un panneau de signalisation "Salle Polyvalente" dans le bourg, mais pour mener à bien ce projet, il doit signer une convention de Maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat de Pays.

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de confier la maîtrise d'ouvrage au Syndicat de Pays Horte et Tardoire et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention ci-jointe.

Ordre du jour : DEMANDE SUBVENTION : Forêt

Monsieur Raffin Président du CETEF sollicite une subvention pour l'année 1999 d'un montant de 500 Frs.

Monsieur Le Maire invite l'assemblée à se prononcer et vote à main levée:

par 4 abstentions, 1 non, 4 pour, le conseil décide de ne pas accorder la subvention pour l'année 1999.

Questions diverses.

ASEG Rozet: subvention

Versement de la Subvention pour les travaux de sauvegarde de la Chapelle de Rozet à l'association pour la Sauvegarde de l'Eglise Grandmontaine de Rauzet (ASEG)

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le 29 mai 1996, la commune de Combiers avait décidé de participer à la restauration de la Chapelle de Rozet pour la somme de 35.000 Frs budgétée sur les exercices 1996, 1997, 1998.

L'exercice 1998 étant à sa fin, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à verser la totalité des 35.000 Frs à L'ASEG.

Delibération annulée
voir page 171



Reparation des gouttières, logement école et Eglise.

Monsieur BERGERON a été désigné pour effectuer ces travaux, le conseil municipal charge M. la Maire de relancer ce dernier.

Recensement de la population en mars 1999.

Monsieur la Maire informe l'assemblée que le 3^o recensement de la population aura lieu à compter du 8 Mars 1999 et qu'il devra nommer un agent recenseur pour effectuer cette tâche.

Muni il demande à l'assemblée de l'aider dans le choix de cet agent et de lui faire connaître toute personne susceptible d'être intéressée par ce travail occasionnel dans les plus brefs délais.

Ecole. M. la Maire donne lecture de la délibération du conseil municipal de Rougnac acceptant à titre exceptionnel la création d'un ariét au lieu dit "chez Benaud".

lettre de M. Gibet.

M. Gibet exprime son mécontentement : des chemins danses seraient labourés ou fermés. M. la Maire invite la commission des chemins à réfléchir et ensuite une réponse sera donnée.

Au registre ont signé les membres présents.

~~M. la Maire~~ M. Desjardins

M. Desjardins

M. Desjardins

M. Desjardins

M. Desjardins

M. Desjardins